

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de réunion des bureaux temporaires de l'hôtel de ville, située au 155, rue de la Reine, le 7 octobre 2024 à 16 h 00, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

Étaient également présents, Madame Annie Arsenault, directrice des ressources humaines, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1535-24
 - 2.2 demande de fermeture partielle de rue - Section de la rue de la Cathédrale comprise entre les rues Monseigneur-Leblanc et Jacques-Cartier
 - 2.3 embauche d'une personne au poste de directeur des communications
 - 2.4 embauche d'une personne au poste de directeur de l'ingénierie
 - 2.5 autorisation de dépôt d'une demande financière dans le cadre du FONDS DE SOUTIEN À LA RESTAURATION PATRIMONIALE de la MRC de la Côte-de-Gaspé
- 3 questions du public

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1535-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 105 277 \$ POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ AU 152, RUE JACQUES-CARTIER (LOT 3 147 158, CADASTRE DU QUÉBEC)

La Greffière dépose au Conseil le certificat à la suite de la tenue de registre des 23 et 24 septembre 2024 pour le règlement 1535-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 105 277 \$ pour l'acquisition du terrain situé au 152, rue Jacques-Cartier (lot 3 147 158, cadastre du Québec). Aucune personne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉS. 24-10-001

**DEMANDE DE FERMETURE PARTIELLE DE RUE –
SECTION DE LA RUE DE LA CATHÉDRALE
COMPRISE ENTRE LES RUES
MONSEIGNEUR-LEBLANC ET JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT le début des travaux de construction du projet de résidence pour adultes autistes Demeure Toi au 175, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT notamment l'ampleur des travaux d'une telle construction, la largeur de la rue de même que les règles en matière de santé et sécurité à respecter lors de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général mandaté pour effectuer ces travaux a demandé que la section de la rue de la Cathédrale comprise entre les rues Monseigneur-Leblanc et Jacques-Cartier soit fermée afin de pouvoir procéder de façon sécuritaire aux travaux et ce, tant pour les travailleurs, piétons et automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue sera effective à compter de ce jour jusqu'au 30 novembre 2024 ou avant, sur décision de l'entrepreneur général selon l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette section de rue est conditionnelle au respect des exigences suivantes de la part de l'entrepreneur général mandaté par Demeure Toi:

- Un plan de circulation conforme aux normes du MTQ devra être déposé dans les plus brefs délais, avec un engagement à le mettre en œuvre et à en assurer la gestion;
- La zone des travaux empiétant sur l'emprise de la rue Jacques-Cartier (clôture et blocs de béton) doit être complètement déplacée en dehors de l'emprise de la rue et ce, au plus tard le 10 octobre 2024;
- L'accès aux véhicules d'urgence doit être assuré et les autorités concernées doivent être informées, notamment la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, le service incendie et la CAUREQ;
- La fermeture de cette section de rue ne doit empêcher aucun accès privé;
- Un mécanisme d'information et de consultation des principaux usagers concernés (transport scolaire, école St-Rosaire, brigadier, etc.) doit être mis en place;
- Les lieux doivent être remis dans leur état initial après l'utilisation de l'espace;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé se réserve le droit de mettre fin à la fermeture de cette section de rue en transmettant un préavis de 24 heures à l'entrepreneur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise, dès aujourd'hui, la fermeture de la section de la rue de la Cathédrale comprise entre les rues Monseigneur-Leblanc et Jacques-Cartier et ce, jusqu'au 30 novembre 2024 ou avant, sur décision de l'entrepreneur général selon l'avancement des travaux.

QUE le tout soit conditionnel au respect des exigences suivantes de la part de l'entrepreneur général mandaté pour le projet de construction de la résidence pour adultes autistes Demeure Toi, soit:

- Un plan de circulation conforme aux normes du MTQ devra être déposé dans les plus brefs délais, avec un engagement à le mettre en œuvre et à en assurer la gestion;
- La zone des travaux empiétant sur l'emprise de la rue Jacques-Cartier (clôture et blocs de béton) doit être complètement déplacée en dehors de l'emprise de la rue et ce, au plus tard le 10 octobre 2024;
- L'accès aux véhicules d'urgence doit être assuré et les autorités concernées doivent être informées, notamment la Sûreté du

- Québec, les services ambulanciers, le service incendie et la CAUREQ;
- La fermeture de cette section de rue ne doit empêcher aucun accès privé;
 - Un mécanisme d'information et de consultation des principaux usagers concernés (transport scolaire, école St-Rosaire, brigadier, etc.) doit être mis en place;
 - Les lieux doivent être remis dans leur état initial après l'utilisation de l'espace.

RÉS. 24-10-002

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE
AU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé afin de combler le poste de coordonnateur des communications et des relations publiques en juillet dernier;

CONSIDÉRANT la candidature d'intérêt de notre ancien directeur des communications et des dossiers stratégiques;

CONSIDÉRANT l'orientation politique à l'effet de doter la ville de Gaspé d'une direction des communications et de nommer Jérôme Tardif au poste de directeur de cette direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Jérôme Tardif au poste de directeur des communications, et ce, en date du 1er décembre 2024.

QUE le conseil autorise les conditions d'embauche selon le document présenté au conseil et selon la classe salariale 4 échelon 9 du Guide de gestion du personnel cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-131-00-141.

RÉS. 24-10-003

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE
AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé afin de combler ce poste depuis juillet dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de Marc-Étienne Lahaie au poste de directeur de l'ingénierie, et ce, en date du 11 novembre 2024.

QUE le conseil autorise les conditions d'embauche selon le document présenté au conseil et selon la classe salariale 3 échelon 5 du Guide de gestion du personnel cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires (02-320-00-141 (50%), 02-413-00-141 (10%), 02-415-00-141 (10%), 02-451-00-141 (10%), 02-701-20-141 (5%), 02-701-50-141 (10%) et 02-702-20-141 (5%).

RÉS. 24-10-004

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN
À LA RESTAURATION PATRIMONIALE
DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de la grange du Manoir Le Boutillier, une propriété située au 578, boulevard du Griffon;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, connu et désigné comme étant le lot 2 732 214, du cadastre du Québec, est cité à titre d'immeuble patrimonial par le règlement 1484-22;

CONSIDÉRANT la pertinence d'obtenir un carnet de santé pour ce bâtiment afin de bien connaître son état actuel et de mieux orienter les mesures de protection et de mise en valeur futures;

CONSIDÉRANT le programme « Fonds de soutien à la restauration patrimoniale – Sous-volet 1B (Propriété municipale | 2022-2024) » de la MRC de la Côte-de-Gaspé, une mesure incitative visant à aider les municipalités propriétaires de bâtiments patrimoniaux à contribuer à la connaissance, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande financière à la MRC de la Côte-de-Gaspé dans le cadre du « Fonds de soutien à la restauration patrimoniale – Sous-volet 1B (Propriété municipale | 2022-2024) », pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation d'un carnet de santé de la grange du Manoir Le Boutillier.

À 16 h 12, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de Centre Élias-Dufresne, le mardi 15 octobre 2024 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumissions - Entretien du système de réfrigération de l'aréna de Gaspé 2024-2027
 - 8.2 ouverture de soumissions - Achat de métaux 2024-2025
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**

- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 9.3 Loisirs et culture**
- 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 avenant #2 travaux de restauration du Moulin des Plourde
 - 9.4.2 paiement de facture - Lumen, division de Sonepar Canada Inc.
- Acquisition de bornes de recharge pour véhicule électrique
 - 9.4.3 paiement de facture - De Jardins en Saisons - Aménagement paysager de plantes comestibles sur la rue de la Reine
- 9.5 Services administratifs**
- 9.6 Services juridiques et greffe**
 - 9.6.1 commission municipale - Maison de la famille Parenfant Gaspé
 - 9.6.2 demande de dérogation mineure - messieurs Ron McCallum et Brian McCallum
 - 9.6.3 demande de dérogation mineure - monsieur Nicolas Cabot pour l'Office d'habitation de Gaspé
 - 9.6.4 demande de dérogation mineure - monsieur Stéphane Blouin
 - 9.6.5 modification de la résolution 24-07-011 modifiant la résolution 23-06-021 - Vente d'un terrain - Lot 3 811 163 partie, cadastre du Québec - Auberge Caribou Inc.
 - 9.6.6 nomination - Émissaire de la langue française
 - 9.6.7 préposé aux stationnements - 1er novembre 2024 au 31 décembre 2025
 - 9.6.8 offre de règlement (transaction - quittance) - Industrielle Alliance, assurance auto et habitation Inc. - 110-22-001543-231
 - 9.6.9 offre de règlement (transaction - quittance) - Intact compagnie d'assurance - 110-22-001573-246
 - 9.6.10 fermeture d'une section de l'ancienne route 6 - Lots 6 632 411 et 6 632 412, cadastre du Québec
 - 9.6.11 suite de la mise à niveau des outils de gestion documentaire - Offre de service de IDnum technologies - 19 août 2024
- 9.7 Direction générale**
 - 9.7.1 aide financière - Les Griffons du Grand Gaspé

- 9.7.2 paiement de la demande de paiement #5 - Travaux de mise aux normes des surpresseurs - Boulevard de Gaspé et rue Forest
- 9.7.3 services professionnels d'arpentage - Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
- 9.7.4 réparation d'une conduite - Émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard
- 9.7.5 acquisition du lot 6 568 448, cadastre du Québec
- 9.7.6 avenant #3 - Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé
- 9.7.7 aide financière - Les Barracudas de Gaspé
- 9.7.8 avenant services professionnels - Étude de caractérisation - Remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard
- 9.7.9 avenant #3 - Services professionnels - Ajout de semaines de surveillance des travaux pour le remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard
- 9.7.10 contrôle qualitatif des travaux - Dalles de béton des portiques d'entrées principales - Réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé
- 9.7.11 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur- 2024
- 9.7.12 avenant #4 - Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé
- 9.7.13 aide financière pour la conversion de l'église Saint-Joseph en Centre communautaire multifonctionnel
- 9.8 Ressources humaines**
 - 9.8.1 démission d'une personne salariée
 - 9.8.2 attribution à l'interne du poste annuel d'adjointe de direction
 - 9.8.3 création d'un poste annuel d'aide-mécanicien ou aide-mécanicienne à la direction des Travaux publics
 - 9.8.4 attribution du poste annuel de contremaître aux approvisionnements et à la mécanique
- 9.9 Projets majeurs**
- 10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- 11. AVIS DE MOTION**
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**

12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 24-10-005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 24-10-006

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 16 septembre 2024, résolutions 24-09-001 à 24-09-057 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Merci de suivre nos travaux de la maison ou ici en salle.

Je vous souhaite un beau début d'automne et une bonne saison de chasse au petit et au gros gibier; on a un territoire exceptionnel, profitez-en dans le plaisir, mais surtout en sécurité, on ne le répètera jamais assez.

De notre côté, c'est toujours extrêmement occupé. Septembre a été plus que surchargé et on se dirige tranquillement dans les travaux budgétaires, alors on sera aussi fort occupés jusqu'aux Fêtes.

BILAN DES RENCONTRES

Ceci dit, j'enfile comme d'habitude avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan.

Nous couvrirons les 6 semaines du 3 septembre au 15 octobre inclusivement :

- Avec ce soir, j'ai participé à 4 séances du Conseil municipal durant cette période;
- Au comité de pilotage du budget participatif;
- À 2 conseils d'administration et à l'AGA de Destination Gaspé;
- Du côté de la MRC, nous avons eu 2 séances du Conseil, une autre rencontre de travail, un Comité de vitalisation et une rencontre des élus de la MRC avec Métaux Osisko;
- Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 1 C.A. de la Régie des matières résiduelles avec les conseillers Smith et Keays;
 - 3 Tables des préfets;
 - 1 C.A. de la RÉGIM et 4 autres rencontres internes;
 - 1 C.A. de la Régie de l'Énergie;
 - 1 C.A. de l'Alliance de l'énergie de l'Est;
 - 1 C.A. de la Société de chemin de fer;
- Du côté de l'UMQ, j'ai participé à :
 - 1 Caucus des Cités régionales à St-Georges-de-Beauce;
 - 1 Comité sur l'Habitation en virtuel;
 - J'ai représenté l'UMQ à la Table des présidents provinciaux et territoriaux de la Fédération canadienne des municipalités;
 - 1 bureau des dirigeants;
 - 1 Conseil exécutif; et
 - 1 Conseil d'administration, qui avaient lieu ici, à Gaspé, pour une 1^{re} fois en 103 ans.
- Accueillir le Conseil d'administration à Gaspé, ça a été quelque chose et je crois opportun d'y revenir :
 - Ce sont 42 mairesses et maires des 4 coins du Québec, de petites municipalités jusqu'aux plus grandes villes en passant par des villes de notre taille, entre l'Abitibi et la Gaspésie, entre le Grand Nord et l'Estrie;
 - Il a fallu jouer du coude pour réussir à obtenir le C.A. régional ici, car c'est très convoité... mais je suis vraiment fier d'être allé chercher un vote unanime en ce sens. Ça fait des années que je leur parle de notre réalité, alors on leur en a fait vivre une partie...
 - Nous avons visité Marinard; je leur ai montré le parc à bateaux et la Capitale des Pêches. Si tout le monde mange de la crevette, personne n'avait jamais visité une usine de transformation et personne n'avait vu les processus de transformation, comme peu n'avaient pu voir le calibre des bateaux qu'on a ici;
 - Nous avons visité le Chantier naval Forillon, qui avait 3 bateaux en travaux et là aussi, ils ont été impressionnés;
 - Nous avons visité le port de Sandy Beach, sillonné la nouvelle route qui relie les parcs industriels et je leur ai montré notre savoir-faire au niveau des pales d'éoliennes et de tout le secteur manufacturier éolien;
 - Nous avons fait un événement de réseautage avec des acteurs socioéconomiques au Berceau du Canada, avec quelques clins d'oeils sur notre riche histoire;
 - Sur la route, j'ai joué au guide touristique en leur montrant l'immensité de ce qu'on doit gérer comme Ville, je les ai sensibilisés à notre histoire dont la création du Parc Forillon;
 - Et finalement, nous avons tenus nos rencontres formelles à la salle de la Première Nation de Gespeg, question de rappeler l'importance de l'harmonie entre nos peuples;

- Je pense qu'on a su bien les recevoir et je remercie encore tous les acteurs de cette organisation, autant nos restaurateurs, hôteliers, organisateurs, etc... Je nous avais mis la barre haute et ce fut un grand succès pour notre rayonnement.
- Si je reviens à mon bilan, outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs rencontres internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- Dans les autres sphères politiques ou ministérielles :
 - J'ai eu une rencontre avec le cabinet du Ministre de l'Environnement Benoit Charrette et mes collègues de Grande-Vallée et Cloridorme, à propos de la protection de la faune;
 - Nous avons aussi participé au Congrès de la FQM à Québec;
 - En marge du congrès, j'ai aussi rencontré la ministre des Affaires municipales Andrée Laforest à propos du nouveau cadre de gestion du Fonds Régions et Ruralité, notamment l'iniquité dont vit notre MRC avec le volet 4 dudit fonds;
 - Avec les préfets du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, nous avons aussi rencontré notre ministre régionale, Maïté Blanchette-Vézina pour échanger sur plusieurs enjeux dont la gestion des forêts et du territoire public, avec un clin d'œil sur l'éolien entre autres;
 - Et hier, en pleine Action de Grâce, j'ai eu une rencontre virtuelle avec notre député et le ministre Christopher Skeete sur la question du contenu régional éolien, dossier sur lequel je reviendrai tantôt;
- En plus de toutes ces rencontres, j'ai dénombré 9 autres rencontres avec des organismes et entreprises durant cette période, dont des promoteurs de logements et l'Association des Capitaines-Propriétaires de la Gaspésie entre autres;
- Du côté des événements, j'ai participé :
 - À la cérémonie de signature de la convention collective avec l'ensemble du Conseil et l'exécutif syndical;
 - À l'inauguration du nouvel établissement du Chantier naval Forillon à Rivière-au-Renard, une belle contribution à la redynamisation du village dans ce contexte de crise des pêches;
 - À l'événement d'accueil d'une délégation inuite, organisée par Nergica et qui mettait de l'avant l'expertise majeure qu'on a chez nous en énergies renouvelables pour inspirer le grand Nord dans sa transition énergétique;
 - Avec quelques acteurs locaux, à un souper protocolaire sur le navire militaire français le Fulmar, en visite de courtoisie au port de Sandy Beach, signe que Gaspé est toujours un port stratégique sur le golfe et à l'entrée du fleuve;
 - Avec les conseillers Smith, Keays, Côté et Giroux-Bossé, à la Marche du Rein;
 - En solo, j'ai marché plus de 132 km dans le mois pour la Marche de la Société Alzheimer, pour laquelle j'étais président d'honneur cette année;
 - Par ailleurs, j'étais avec la conseillère Giroux-Bossé à la reconnaissance nationale reçue par Marie-Laure Rochefort, le Regroupement des expropriés de Forillon et les autorités locales du Parc Forillon pour leur travail de collaboration exceptionnel des dernières années, un événement fort en émotion à Cap-des-Rosiers;

- J'ai aussi participé brièvement au Forum en développement social de la MRC à Rivière-au-Renard;
 - J'étais aussi, avec les conseillers Noël, Côté, Keays et Smith et une panoplie d'intervenants, à l'inauguration officielle du Site de la Capitale québécoise des Pêches maritimes ici à Rivière-au-Renard, projet dont nous sommes vraiment fiers;
 - J'ai aussi participé le même jour à un événement de reconnaissance du grand Gaspésien et Québécois Esdras Minville à Grande-Vallée, un ardent militant du mouvement coopératif régional et un ardent décentralisateur dont la mémoire n'est vraiment pas assez mise en évidence;
 - J'ai aussi reçu informellement l'ancien maire de St-Malo, Claude Renoult et son épouse, celui avec qui on a signé une entente de jumelage formelle entre nos deux villes, une entente qui mériterait d'être réactualisée; et
 - Comme dernier événement, j'étais avec les conseillers Giroux-Bossé, Keays et Smith à la Marche de la Vérité et de la Réconciliation le 30 septembre dernier, où je me suis particulièrement entretenu avec le nouveau Chef de Gespeg, Yan Tapp.
- Enfin, en excluant la conférence de presse de l'UMQ, j'ai dénombré 43 entrevues médiatiques individuelles durant cette période, dont quelques nationales qui ne sont pas passées inaperçues comme celle avec Franco Nuovo sur Ici Première et une autre avec Myriam Fimbry sur les pêches.

Ça conclut mon bilan des activités des 6 dernières semaines.

TOURISME

Le bilan étant déjà long, je vais y aller rapidement avec quelques sujets de fond, qui seront tous des sujets d'ordre économiques pour ce soir.

D'abord, en tourisme, les premiers bilans de saison montrent des statistiques plus que convaincantes. Même lorsqu'on croit avoir atteint une saturation, on réussit encore à rehausser les statistiques.

Les premières données récoltées montrent un achalandage plus prononcé dans les campings et dans les bureaux d'accueil touristique entre autres; la saison semble avoir commencé plus tôt et se termine plus tard, autre signe intéressant pour l'avenir.

On recevra aussi nos premières croisières hivernales cet hiver, avec la nécessité de structurer davantage l'offre en hiver, ce qui pourra permettre de commencer sérieusement à s'organiser comme destination 4-saisons pour vrai.

Bref, en tourisme, les signaux sont bons!

ÉOLIEN

En éolien, les cartes se brassent sur la planète. Gaspé devra tirer son épingle du jeu malgré une conjoncture mondiale en dents de scies. On a l'expertise et on a confiance, mais il y a énormément de ficelles qui se tirent au-dessus de nos têtes, bien loin de chez-nous...

C'est dans ce contexte que j'ai commencé à brasser un peu la soupe à Québec dans ce dossier-là. Si la planète éolienne vibre d'une drôle de manière sur la planète, celle du Québec s'aligne vers plusieurs nouveaux

parcs qui pourraient amener de l'eau au moulin de la filière manufacturière de Gaspé.

Sauf que les derniers parcs du Québec ont été bâti avec des pales chinoises, alors ça m'a un peu énervé et j'ai lancé le désir qu'on se dote d'une stratégie manufacturière éolienne québécoise, pour que les prochains parcs québécois soient dotés de composantes québécoises; si notre expertise est bonne aux États-Unis, elle devrait être bonne au Québec aussi!

Les oppositions à Québec ont saisi le dossier et c'est parti en vrille...

Peu importe les jeux de petite politique partisane, pour ma part, l'important, c'est de positionner Gaspé, car j'avais l'impression que notre industrie manufacturière avait été oubliée dans l'ensemble de la filière... et mon impression était sans doute fondée selon des sources très bien au fait du dossier.

Je comprends qu'il y a des enjeux d'ententes commerciales, mais chaque État réussit toujours à protéger ses secteurs économiques... et la discussion avec le ministre Skeete aura été en ce sens-là assez intéressante... comme quoi avoir mis de la chaleur sur le dossier aura permis de le faire remonter dans la pile du gouvernement du Québec.

Sinon, j'en profite pour saluer le départ vers d'autres défis d'un de nos piliers en éolien au Québec, Alexandre Boulay, qui a annoncé la semaine dernière qu'il quittait LM WindPower pour des projets d'entrepreneuriat. Il a bâti l'usine de Gaspé et a fait lever d'autres usines sur la planète. Il y a gravi les échelons jusqu'à diriger plus de 5000 employés de par le monde. Il a apporté une crédibilité hors normes à Gaspé pour que LM, puis GE, y investisse des centaines de millions\$ et y crée jusqu'à 600 emplois. C'est colossal. On a beaucoup travaillé ensemble et on est aussi devenus des amis personnels. Mais je tiens ce soir à saluer Alexandre comme l'un des grands bâtisseurs du Gaspé que l'on connaît aujourd'hui. Merci Alexandre et bonne chance dans la suite de ton parcours!

PÊCHES

Je bifurque maintenant et rapidement dans les pêches.

J'ai eu de bons entretiens avec des industriels et avec les représentants des pêcheurs.

La saison 2024 a été aussi catastrophique que prévue dans la capture. Dans la transformation, pour le moment, avec des produits importés, les gens se gardent la tête hors de l'eau.

Notre MRC a embauché un spécialiste et a priorisé une autre ressource sur le dossier.

On suit la situation de très très près, mais les grandes décisions relèvent d'Ottawa.

NAVAL

Par ailleurs, l'industrie navale offre de belles perspectives. C'est un créneau qu'on va pousser de plus en plus dans les prochaines années.

J'ai délégué notre agent de développement économique sur certains événements récemment, pour qu'on explore davantage ce créneau, avec nos industries déjà présentes ici.

Bref, vous allez me voir me mettre le plus en plus le nez dans cet axe de développement...

MINES

Dans le secteur minier aussi, on va reprendre de la place.

J'ai rencontré Osisko récemment, je le disais.

Même si on est à des étapes d'exploration, les signaux semblent montrer des potentiels importants de ce côté-là à Murdochville. La minière parle de 300 à 500 emplois. C'est quand même gros.

Inévitablement, le port de Gaspé doit être utilisé. Le chemin de fer aussi. Et ça implique une utilisation plus grande du réseau routier, etc.

Ça implique aussi du monde à loger, des services à rehausser, des transports à améliorer, etc.

Pour le moment, nous pouvons commencer à préparer le terrain. Car Gaspé doit être un pôle incontournable s'il y a une relance de cette industrie.

On a aussi de la vigilance au niveau environnemental à avoir. Et au niveau de l'acceptabilité sociale aussi. On n'est plus en 1950! Le contexte a changé, les normes ont changé et les gens sont éveillés aux enjeux environnementaux; tant mieux! Alors, on reste aux aguets et on a le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses, notamment sur les processus de dénoyage de l'ancienne fosse de la mine. Si l'économie est importante, l'environnement l'est tout autant et c'est l'équilibre qu'on doit viser.

D'ici aux prochaines avancées, on commencera à regarder les opportunités.

LOGEMENTS ET GARDERIES

Dans les dossiers de logements et de garderies, j'ai dressé un bilan plus exhaustif le mois dernier...

Les dossiers cheminent bien en général.

Dans le dossier de 144 logements de CVP, le dossier est devenu juridique et non politique, alors je n'y apporterai plus de commentaires.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dernier dossier pour ce soir : la planification stratégique.

Le dossier bat son plein. La firme Raymond Chabot, qui est en passant bien plus que des comptables, a fait une panoplie de consultations ciblées ces derniers mois. Elle a aussi consulté les employés municipaux. Elle est rendue aux consultations grand public, dont une première vague est par sondage à remplir dans le confort de son salon, et une 2^e vague sera en salle ensuite. Il y aura des derniers focus group ensuite et ils doivent nous livrer le résultat à la fin de l'année, au plus tard au début de 2025.

Concernant le sondage, c'est 15 minutes. Je vous invite à le compléter. 15 minutes pour donner votre avis sur les 10 prochaines années, c'est un bon investissement.

En parallèle, l'exercice est la 1^{re} pierre d'autres consultations sur l'avenir des 2 immenses terrains du centre-ville qui sont en voie d'être libérés; en fait, celui du MTQ est en mode démolition et décontamination actuellement et celui de l'aréna... on a hâte de le libérer quand le gouvernement estimera qu'on mérite notre nouvel aréna...

FÉLICITATIONS

Je conclus avec mes félicitations.

D'abord, sur la scène politique, je félicite le nouveau Chef de Gespeg, Yan Tapp, pour sa victoire lors de la dernière élection, après des revirements de situation. La main est déjà tendue pour travailler ensemble pour le mieux-être de nos communautés sur ce territoire qu'on se doit de partager harmonieusement.

En sport, bravo à l'équipe féminine de balle-molle Les Pirates qui a remporté le championnat provincial en septembre, un solide exploit.

En vélo de montagne, bravo à nos champions régionaux du Club Gaspésia, soit Léo Dubé-Viel, 1^{er} en U17, Anne Dubé-Viel, 1^{re} en U13, Samuel Harrison, 1^{er} en senior 19-34, et le trio de la famille Tapp-Deschamps, Yaëlle 1^{re} en U11, Albert 1^{er} en U13 et Mattias 3^e en U11; Finalement, je souhaite lever mon chapeau à Jimmy Côté, qui a reçu récemment un Hommage au civisme à L'Assemblée nationale pour avoir sauvé la vie de son père, qui se dirigeait vers une noyade certaine au Lac à Joe; bravo Jimmy!

CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour l'automne.

Bon succès à nos chasseurs.

Prudence en forêt, autant à ceux qui chasse qu'à ceux qui bûchent ou qui y pratiquent d'autres activités.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19h59, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Les 12 logements de Petit-Cap sont enfin prêts, les résidents ont emménagé dernièrement;
- Bonne chasse à tous!

Le conseiller Jean-Michel Noël :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Bonne saison à tous les clubs sportifs;
- Bonne chasse à tous les chasseurs et chasseuses.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois de septembre;

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Souligne le départ d'Alexandre Boulay chez LM WindPower et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Le conseiller James Keays :

- Merci à Télé-Gaspé de nous permettre de nous rapprocher de vous;
- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Les travaux de démolition du MTQ vont commencer dans les prochains jours, les travaux seront faits 7 jours sur 7, de 7h30 à 17h30. La circulation sera plus dense sur Bolduc, rue Jacques-Cartier et aussi dans le secteur de la construction de Demeure toi alors soyez prudents et vigilants au centre-ville;
- Invite les gens à répondre au sondage sur la planification stratégique, que ce soit en ligne ou en se rendant aux bureaux de la ville pour remplir le sondage papier. Des ateliers de participation et des consultations seront à venir également;
- Dossier Osisko, il y a un enjeu de transport à prévoir pour la circulation sur le boulevard qui autrefois était un 4 voies avant la construction de Berceau;
- Bonne chasse et si votre chasse est plus que fructueuse je vous invite à être généreux.

RÉS. 24-10-007

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 153 909.54 \$

- Activités financières régulières : 1 153 909.54 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 095 852.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 187 065.07 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

▪ Activités financières :	966 844.47 \$
▪ Activités d'investissement :	1 095 852.40 \$

RÉS. 24-10-008

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
DE L'ARÉNA DE GASPÉ 2024-2027**

CONSIDÉRANT QUE l'aréna de Gaspé nécessite des soins particuliers considérant son degré d'usure;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire appel à des professionnels en réfrigération afin d'effectuer le démarrage et l'entretien du système de réfrigération;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous ayons reçu 2 soumissions soit :

- Le Groupe Ohméga -Division construction Inc. aux montants suivants :
 - 2024-2025: 4 064 \$, plus les taxes applicables;
 - 2025-2026 : 4 219 \$, plus les taxes applicables;
 - 2026-2027 : 4 356 \$, plus les taxes applicables;
- Réfrigération Gaspésie Inc. aux montants suivants :
 - 2024-2025 : 3 675 \$, plus les taxes applicables;
 - 2025-2026 : 3 780 \$, plus les taxes applicables;
 - 2026-2027 : 3 920 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Réfrigération Gaspésie Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil octroie le mandat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna de Gaspé 2024-2027 à Réfrigération Gaspésie Inc. aux montants suivants :

- 2024-2025 : 3 675 \$, plus les taxes applicables;
- 2025-2026 : 3 780 \$, plus les taxes applicables;
- 2026-2027 : 3 920 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-649.

RÉS. 24-10-009

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ACHAT DE MÉTAUX 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait un appel d'offres pour la vente des métaux recueillis par l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation a été faite auprès de trois (3) entreprises soit :

- J. M. Bastille Acier Inc.;
- Récupération Polo (2012);
- Duguay Sanitaire Inc.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions conformes soit :

- J. M. Bastille Acier Inc. au montant de 55,00 \$ /tonne métrique et de 0,20 \$/kg pour les batteries de voiture,
- Récupération Polo Inc. au montant de 73.00 \$/tonne métrique et de 0,25 \$/kg pour les batteries de voiture;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse et conforme est celle de Récupération Polo (2012).;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'achat de métaux 2024-2025 recueillis par l'écocentre à Récupération Polo (2012) au montant de 73.00 \$/tonne métrique et de 0,25 \$/kg pour les batteries de voiture.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 24-10-010

**AVENANT #2 TRAVAUX DE RESTAURATION
DU MOULIN DES PLOURDE**

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-031 octroyant le contrat pour les travaux de restauration du Moulin des Plourde à Rénovation C.M.;

CONSIDÉRANT l'avenant #4 produit par la firme Atelier Balsa, Architectes Inc. pour un montant total de 5 955.48 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la directive de changement DDC-0003 « Ajout d'une section supplémentaire de toiture à remplacer » émise afin de palier cet élément qui avait été omis dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont jugés raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directive de changement DDC-0003 « Ajout d'une section supplémentaire de toiture à remplacer » de Rénovation C.M. au montant de 5 955.48 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1479-22.

RÉS. 24-10-011

**PAIEMENT DE FACTURE –
LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. -**

ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE
POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé possède 3 véhicules électriques en autopartage;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules sont utilisés quotidiennement;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Gaspé d'accroître son parc de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adapter nos installations afin de fournir une recharge électrique rapidement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix, nous avons reçu 2 soumissions conformes soit :

- Lumen, division de Sonepar Canada inc. au montant de 12 800 \$ plus les taxes applicables pour 2 bornes de niveau II;
- Services Flo Inc. au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables pour 2 bornes de niveau II;

CONSIDÉRANT que le plus bas prix soumis est celui de Lumen, division de Sonepar Canada inc. au montant de 12 800 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Lumen, division de Sonepar Canada inc. au montant de 12 800 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition de 2 bornes de niveau II.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-10-012

PAIEMENT DE FACTURE –
DE JARDINS EN SAISONS -
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE PLANTES COMESTIBLES
SUR LA RUE DE LA REINE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé désire améliorer les aménagements de ses rues principales;

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Reine avait des aménagements à revoir;

CONSIDÉRANT l'offre de service de De Jardins en Saisons pour l'aménagement paysager de plantes comestibles sur cette rue;

CONSIDÉRANT la facture de De Jardins en Saisons au montant de 8 520 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture De Jardins en Saisons pour l'aménagement paysager de plantes comestibles sur la rue de la Reine au montant de 8 520 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-419.

RÉS. 24-10-013

COMMISSION MUNICIPALE –
MAISON DE LA FAMILLE PARENFAANT GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la Commission municipale du Québec et ce, à tous les neuf (9) ans pour celles aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE Maison de la famille Parenfant Gaspé a obtenu le 3 mars 2015 une reconnaissance aux fins de l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 12, rue de la Cathédrale à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville de Gaspé ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

RÉS. 24-10-014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MESSIEURS RON MCCALLUM ET BRIAN MCCALLUM

CONSIDÉRANT QUE messieurs Ron McCallum et Brian McCallum ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 412, montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- la réduction de 9,18 m de la profondeur minimale de la cour avant par rapport à la profondeur minimale de 20 m établie à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 5 m de la marge de recul avant pour le garage par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-165 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 4,9 m de la marge de recul avant pour la remise par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-165 du Règlement de zonage 1156-11;
- l'augmentation de 9,4 m² de la superficie pour une remise par rapport à la superficie maximale de 50 m² établie à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre :

- la subdivision du lot 4 054 254, cadastre du Québec afin que les bâtiments localisés sur la propriété sise au 408, montée de Sandy Beach soient sur 2 lots distincts, dont celui où est construite l'habitation portant le numéro civique 412, montée de Sandy Beach qui serait l'assise de 2 bâtiments accessoires localisés dans une cour avant de 10,82 m;
- un garage privé isolé ayant une marge de recul avant de 4 m;
- une remise ayant une superficie de 59,4 m² et une marge de recul avant de 4,10 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de messieurs Ron McCallum et Brian McCallum pour la propriété située au 412, montée de Sandy-Beach.

QUE la dérogation mineure admise consiste en :

- la réduction de 9,18 m de la profondeur minimale de la cour avant par rapport à la profondeur minimale de 20 m établie à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 5 m de la marge de recul avant pour le garage par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-165 du Règlement de zonage 1156-11;
- la réduction de 4,9 m de la marge de recul avant pour la remise par rapport à la marge de recul avant minimale de 9 m établie à la grille de spécifications de la zone PA-165 du Règlement de zonage 1156-11;
- l'augmentation de 9,4 m² de la superficie pour une remise par rapport à la superficie maximale de 50 m² établie à l'article 8.8.1 du Règlement de zonage 1156-11;

afin de permettre :

- subdivision du lot 4 054 254, cadastre du Québec afin que les bâtiments localisés sur la propriété sise au 408, montée de Sandy Beach soient sur 2 lots distincts, dont celui où est construite l'habitation portant le numéro civique 412, montée

de Sandy Beach qui serait l'assise de 2 bâtiments accessoires localisés dans une cour avant de 10,82 m;

- un garage privé isolé ayant une marge de recul avant de 4 m;
- une remise ayant une superficie de 59,4 m² et une marge de recul avant de 4,10 m.

RÉS. 24-10-015

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR NICOLAS CABOT
POUR L'OFFICE D'HABITATION DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Cabot pour l'Office d'habitation de Gaspé a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 218, rue des Ursulines;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 3,3 m² de la superficie pour une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment principal par rapport à la superficie maximale de 0,5 m² établie à l'article 22.12.2 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre l'installation d'une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment principal ayant une superficie de 3,8 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Nicolas Cabot pour l'Office d'habitation de Gaspé pour la propriété située au 218, rue des Ursulines.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 3,3 m² de la superficie pour une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment principal par rapport à la superficie maximale de 0,5 m² établie à l'article 22.12.2 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre l'installation d'une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment principal ayant une superficie de 3,8 m².

RÉS. 24-10-016

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR STÉPHANE BLOUIN**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Blouin a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 268, montée de Rivière-Morris;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 16 m² de la superficie pour un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m² établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé ayant une superficie de 91 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Blouin pour la propriété située au 268, montée de Rivière-Morris.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 16 m² de la superficie pour un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m² établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé ayant une superficie de 91 m².

RÉS. 24-10-017

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 24-07-011 –
MODIFIANT LA RÉOLUTION 23-06-021 – VENTE D'UN TERRAIN –
LOT 3 811 163 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC –
AUBERGE CARIBOU INC.

CONSIDÉRANT la résolution 24-07-011, modifiant la résolution 23-06-021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier à nouveau la recommandation afin de prolonger le délai pour la signature de l'acte chez le notaire au 30 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la recommandation de la résolution 24-07-011 soit modifiée afin qu'elle se lise comme suit:

"QUE l'acte de vente soit signé avant le 30 novembre 2024."

RÉS. 24-10-018

NOMINATION - ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14) sanctionnée le 1^{er} juin 2022 instaure un devoir pour l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

CONSIDÉRANT QUE dans leur devoir d'exemplarité, les organismes municipaux sont guidés par la *Politique linguistique de l'État* entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme municipal doit procéder à la désignation d'un émissaire de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE l'émissaire de la municipalité joue un rôle primordial en s'assurant de l'application de la *Politique linguistique de l'État* et de la Directive qui en découle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme madame Isabelle Vézina, directrice des services juridiques et greffière, au titre d'émissaire de la langue française pour la ville de Gaspé.

RÉS. 24-10-019

**PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS –
1^{ER} NOVEMBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-033;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé peut procéder à l'attribution d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE Groupe de sécurité Garda SENC a fourni une offre de service reflétant les besoins réels de la ville, soit 12 heures par semaine:

Si le véhicule du préposé est fourni par la ville :

- au montant de 3 774.60 \$ plus les taxes applicables pour 9 semaines;
- au montant de 13 420.80 \$ plus les taxes applicables pour 32 semaines;
- au montant de 25 164.00 \$ plus les taxes applicables pour 60 semaines;

Si le véhicule du préposé est fourni par le soumissionnaire :

- au montant de 8 100.00 \$ plus les taxes applicables pour 9 semaines;
- au montant de 28 800.00 \$ plus les taxes applicables pour 32 semaines;
- au montant de 54 000.00 \$ plus les taxes applicables pour 60 semaines;

Le tout correspondant à un taux horaire de 34.95 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services privilégiée par la ville est celle d'une durée de 60 semaines, qui couvre la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2025 et pour laquelle le véhicule est fourni par la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour les services de préposé aux stationnements pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2025, à Groupe de sécurité Garda SENC, au montant de 419.40 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 12 heures, avec le véhicule du préposé fourni par la ville, le tout pour une durée de 60 semaines au montant total de 25 164.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-355-00-419

RÉS. 24-10-020

OFFRE DE RÈGLEMENT (TRANSACTION - QUITTANCE) –
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO
ET HABITATION INC. – 110-22-001543-231

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe hors cour (transaction - quittance) est survenue entre la Ville de Gaspé et Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc. pour le dossier à la Cour du Québec (chambre civile) 110-22-001543-231;

CONSIDÉRANT l'engagement de confidentialité expressément stipulé dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver l'entente de principe intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à la majorité, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé n'ayant pas participé aux délibérations et s'étant retirée lors du vote,

QUE le conseil municipal approuve l'entente de principe intervenue dans le dossier 110-22-001543-231.

QUE la greffière soit autorisée à signer tous les actes et procédures nécessaires au règlement complet et final de cette cause, pour et au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-995.

RÉS. 24-10-021

OFFRE DE RÈGLEMENT (TRANSACTION - QUITTANCE) –
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE –
110-22-001573-246

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe hors cour (transaction - quittance) est survenue entre la Ville de Gaspé et Intact Compagnie d'assurance pour le dossier à la Cour du Québec (chambre civile) 110-22-001573-246;

CONSIDÉRANT l'engagement de confidentialité expressément stipulé dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver l'entente de principe intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve l'entente de principe intervenue dans le dossier 110-22-001573-246.

QUE la greffière soit autorisée à signer tous les actes et procédures nécessaires au règlement complet et final de cette cause, pour et au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-995.

RÉS. 24-10-022

**FERMETURE D'UNE SECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 6 –
LOTS 6 632 411 ET 6 632 412, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans un avis publié dans la gazette officielle du Québec, le 28 septembre 1985, a rétrocédé les droits à la municipalité d'une section de l'ancienne route 6;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé cédera sous peu une partie de cette route désaffectée (ancienne route 6) constituée du lot 6 632 411, cadastre du Québec, à monsieur Luc Cotton ou ses ayants-droits;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer cette section de route désaffectée, soit le lot 6 632 411, cadastre du Québec ainsi que la section adjacente constituée du lot 6 632 412, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, la fermeture de rue peut se faire par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil statue et décrète que la section de l'ancienne route 6, connue et désignée comme étant constituée des lots 6 632 411 et 6 632 412, cadastre du Québec soit fermée comme chemin public à toutes fins que de droit, même si elle avait été ouverte comme chemin public ou est devenue chemin public par destination.

RÉS. 24-10-023

**SUITE DE LA MISE À NIVEAU
DES OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE –
OFFRE DE SERVICE DE IDNUM TECHNOLOGIES –
19 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-064 accordant un contrat au montant de 6 675 \$ plus les taxes applicables à la compagnie IDnum Technologies pour les volets suivants :

- accompagnement/formation de la personne à la numérisation;
- diagnostic organisationnel en terme de gestion documentaire et développement du plan de formation;
- élaboration et l'adoption de la politique de gestion des documents;
- implantation du nouveau plan de classification et du calendrier de conservation au sein de la Ville de Gaspé.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le volet élagage lequel doit être fait en concomitance avec le volet d'implantation du nouveau plan de classification et du calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie IDnum Technologies en date du 19 août 2024 pour la suite des services de mise à niveau des outils de gestion documentaires au montant de 3 825 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du 19 août 2024 de la compagnie IDnum Technologies au montant de 3 825 \$, plus les taxes applicables pour le volet élagage.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-10-024

AIDE FINANCIÈRE – LES GRIFFONS DU GRAND GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE Les Griffons du Grand Gaspé doivent procéder à l'achat de casques, chandails, etc. afin de renouveler leur inventaire de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces équipements s'élève à 57 683.43 \$;

CONSIDÉRANT QUE Les Griffons du Grand Gaspé ont déposé une demande d'aide financière à la Ville de Gaspé pour une somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a déjà donné une aide financière pour l'achat de matériel en 2022 pour couvrir 20% des dépenses de la facture totale soit de 7 000 \$ maximum et une aide financière de 7 000 \$ maximum également pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Les Griffons du Grand Gaspé se sont impliqués en mobilisant leurs joueurs et leurs familles pour participer à l'Opération grand nettoyage 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière pour un maximum de 7 000 \$ pour l'acquisition de matériels pour l'année 2024.

QUE le versement de l'aide soit conditionnel à la participation du Club Les Griffons du Grand Gaspé à l'opération nettoyage 2024.

QUE le versement de l'aide financière soit aussi conditionnel à la réception de facture.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-10-025

**PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #5 –
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS –
BOULEVARD DE GASPÉ ET RUE FOREST**

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-009 accordant le contrat pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro #5 d'un montant de 272 255.09 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes :

8.1 Ajout d'une clôture	23 795.66 \$
8.7 Plaque protectrice au plancher (ME-05)	1 790.00 \$
8.9 Déplacement des butoirs sur les poutres	972.00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tétra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à 9001-8839 Québec inc. de la demande de paiement #5 au montant de 272 255.09 \$.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1515.23.

RÉS. 24-10-026

SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE – PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-030 accordant le mandat de services professionnels pour réaliser l'étude d'ingénierie préliminaire pour le remplacement des équipements d'assainissement des eaux usées à Rivière-au-Renard à SNC Lavalin inc., aujourd'hui étant AtkinsRéalisis;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser des relevés topographiques selon le plan soumis par AtkinsRéalisis;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme RRC, arpenteur-géomètre inc. au montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire également de procéder au relevé des forages;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme RRC, arpenteur-géomètre inc. au montant de 650 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé devra acquérir plusieurs parties d'immeuble (terrain) pour réaliser ce projet et notamment, la mise en place d'étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'arpentage afin de procéder à la préparation des descriptions techniques et aux lotissements par la suite afin d'acquérir de gré à gré ou par expropriation ces terrains;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme RRC, arpenteur-géomètre inc. au montant de 4 950 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les offres de services de RRC, arpenteur-géomètre inc. au montant de 12 100 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation des mandats susdits.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

RÉS. 24-10-027

**RÉPARATION D'UNE CONDUITE - ÉMISSAIRE
DU POSTE DE POMPAGE PP-5 À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-005 octroyant les travaux de remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard au Groupe Michel Leclerc inc.;

CONSIDÉRANT l'avis de retrait d'autorisation de percevoir les créances reçu le 22 novembre 2023 de la Compagnie d'assurance Trisura Garantie relativement aux dossiers du Groupe Michel Leclerc inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation provisoire des travaux a été réalisée en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la liste de déficience incluse à la réception provisoire incluait le point suivant :

«Effectuer un suivi vidéo, avant la réception finale, sur la "fracture circulaire de cote 2" relevée dans l'inspection vidéo de H2O. Effectuer les correctifs nécessaires sur le défaut s'il y a des signes de détérioration précoce.»

CONSIDÉRANT QUE la deuxième inspection a été complétée le 5 décembre 2023 et que le rapport démontre que la fissure/cassure a évolué;

CONSIDÉRANT les discussions avec les avocats de la caution au dossier et les diverses demandes de prix pour corriger le tout;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de Transports Dupuis et Dupuis inc. au montant de 19 650 \$, plus les taxes applicables le 28 août 2024 par la firme d'avocats de la caution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Transports Dupuis et Dupuis inc. au montant de 19 650 \$, plus les taxes applicables pour la réparation de la conduite fissurée de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit imputée sur le 5% du contrat qu'il reste à verser aux termes de la résolution 21-06-005.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 24-10-028

ACQUISITION DU LOT 6 568 448, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'usine de pales d'éolienne de LM WindPower afin de produire des pales de 107 mètres pour l'exportation;

CONSIDÉRANT la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach afin de faciliter le transport desdites pales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit acquérir plusieurs parties d'immeuble (terrain) pour la réalisation de ce lien routier;

CONSIDÉRANT QUE le consultant de la municipalité dans le projet de construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach, soit la firme Tétra-Tech, a identifié des parcelles de terrains que la Ville doit acquérir;

CONSIDÉRANT les discussions avec le propriétaire du lot 6 568 449, cadastre du Québec concernant l'acquisition dudit lot pour la réalisation du lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire est disposé également à se départir du lot 6 568 448, cadastre du Québec en faveur de la Ville de Gaspé pour un montant de 13 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acquisition du lot 6 568 448, cadastre du Québec au montant de 13 000 \$.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à la firme Simard Côté Monette notaires inc.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis;

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 24-10-029

AVENANT #3 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc.;

CONSIDÉRANT l'avenant #3 du 16 septembre 2024 produit par l'architecte au montant de 2 556.36 \$, plus les taxes applicables, qui inclut les directives de changements suivantes :

- A04 - Sceller conduites et plancher de façon ignifuge 696.00 \$
- S02 - Ajout poutrelle au toit 2 058.75 \$
- ME05 - Modification conduite de ventilation - 1 817.63 \$
- ME06 - Installation volet coupe-feu 420.42 \$
- ME07 - Gestion temporaire de la plomberie 1 198.82 \$

des murs extérieurs

CONSIDÉRANT qu'après analyse, l'avenant #3 s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte, Mathieu Fleury, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #3 à Construction Cotton inc. au montant de 2 556.36 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 24-10-030

AIDE FINANCIÈRE - LES BARRACUDAS DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE Les Barracudas de Gaspé doivent procéder à l'achat de nouvelles plateformes à installer sur leurs six blocs de départ existants afin de moderniser leurs infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositifs sont non seulement une attente de base pour les clubs en visite, mais permettent aux nageurs locaux de s'entraîner à faire les plongeurs de départ correctement;

CONSIDÉRANT QUE la natation compétitive est en expansion à Gaspé et que les Barracudas accueilleront le Festival par Équipe Section 5 Est au mois de juin, une compétition de calibre provincial;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces équipements s'élève à 11 288,70 \$;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la part des Barracudas de Gaspé pour l'achat des équipements;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de participer au projet à la hauteur de 20% de la dépense totale du projet, soit pour un montant maximum de 2 257.74 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière à Les Barracudas de Gaspé pour un maximum de 2 257.74 \$ pour l'acquisition de ces équipements.

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la réalisation du projet et à la production des pièces justificatives en lien avec ledit projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-10-031

**AVENANT SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION –
REMPACEMENT DE L'ÉMISSAIRE
DU POSTE DE POMPAGE PP-5 À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-007 accordant le mandat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard à la firme Tétra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, le ministère demandait la production d'une étude de caractérisation (étude écologique) suite au dépôt de la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT la proposition d'avenant soumise par Tétra Tech QI inc. au montant de 4 502 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la proposition d'avenant soumise par Tetra Tech QI inc. le 30 juillet 2018 relative à la production d'une étude de caractérisation (étude écologique), dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, pour un montant de 4 502 \$, plus les taxes applicables soit acceptée.

QUE la dépense soit imputée au décret 495-2017 suite aux inondations de décembre 2016.

RÉS. 24-10-032

**AVENANT #3 - SERVICES PROFESSIONNELS –
AJOUT DE SEMAINES DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX
POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE DU POSTE
DE POMPAGE PP-5 À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-007 accordant le mandat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard à la firme Tétra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le mandat susdit prévoyait 160 heures de surveillance de travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a augmenté le délai contractuel pour la réalisation des travaux à 8 semaines.

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires (avenant #3) soumis par la firme Tétra Tech QI inc. au montant de 21 530 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'avenant #3 de Tétra Tech QI inc. pour l'ajout de 4 semaines de surveillance pour le projet de remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard au montant de 21 530 \$, plus les taxes applicables soit autorisé.

QUE la dépense soit imputée au décret 495-2017 suite aux inondations de décembre 2016.

RÉS. 24-10-033

**CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX -
DALLES DE BÉTON DES PORTIQUES D'ENTRÉES PRINCIPALES –
RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA
DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le mandat des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire le contrôle qualitatif des travaux pour la fabrication et l'installation des dalles de béton pour les nouveaux portiques aux entrées principales;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Englobe Corp au montant de 2 991.30 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le mandat du contrôle qualitatif des travaux pour la fabrication et l'installation des dalles de béton pour les nouveaux portiques aux entrées principales à Englobe Corp. au montant de 2 991.30 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

NOTE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$
TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR- 2024**

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur au 30 septembre 2024.

RÉS. 24-10-034

**AVENANT #4 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA
DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc.

CONSIDÉRANT l'avenant #4 du 9 octobre 2024 produit par l'architecte au montant de 63 006.15 \$, plus les taxes applicables qui inclut les directives de changements suivantes :

- A06 - Ajout de deux bureaux administratifs 37 102.60 \$
- A07 - Cloisons sous pontage mis sous poutrelles d'acier -7 500.00 \$
- S03 - HSS supplémentaire et cavité 27 189.86 \$
- ME08 - Correctif double crédit parafoudre 4 752.00 \$
- ME11 - Fils sous dalle du portique 1 461.69 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'avenant #4 s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte, Mathieu Fleury, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à la majorité, le conseiller Jean-Michel Noël n'ayant pas participé aux délibérations et s'étant retiré lors du vote,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #4 à Construction Cotton inc. au montant de 63 006.15 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 24-10-035

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONVERSION DE
L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH
EN CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT le projet du Centre communautaire Griffon visant à transformer l'église Saint-Joseph en un centre communautaire multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet global est évalué à 4 540 208 \$;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet, comprenant une mise à niveau partielle de l'immeuble et la réalisation de la salle communautaire, a été complétée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Griffon a déposé une demande d'aide financière de 400 000 \$ auprès de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin communautaire important dans le secteur de l'Anse-au-Griffon et bénéficie de nouvelles collaborations qui contribueront à son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la revitalisation et l'amélioration de la qualité de vie du secteur de l'Anse-au-Griffon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde une aide financière de 105 000 \$ à l'organisme Centre communautaire Griffon pour la réalisation des phases restantes du projet de conversion de l'église Saint-Joseph en centre communautaire multifonctionnel.

QUE le tout soit conditionnel à la réalisation du projet, à la confirmation de l'aide des autres partenaires financiers, et à la production des pièces justificatives en lien avec ledit projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-10-036

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée a donné sa démission et remis ses clés à son supérieur immédiat le 10 octobre 2024 à 7h45;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de cette personne salariée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 110 806 et mette fin au lien d'emploi, et ce, rétroactivement au 10 octobre 2024 à 7h45.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues s'il y a lieu.

RÉS. 24-10-037

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL
D'ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT qu'une personne salariée syndiquée a postulé sur ce poste et que la personne salariée, possède les qualifications nécessaires pour obtenir le poste et qu'elle a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel à madame Kathy Cloutier, et ce, rétroactivement au 27 septembre 2024.

QUE la période d'essai débute le 27 septembre 2024, et ce, pour la durée prévue dans la convention collective CSN en vigueur.

QUE les conditions salariales soient selon la classe 3 et à l'échelon où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-610-10-141 (20%), 02-701-20-141 (15%), 02-701-30-141 (5%), 02-701-31-141 (5%), 02-701-32-141 (5%), 02-701-50-141 (10%), 02-702-20-141 (15%), 02-702-30-141 (15%) et 02-702-50-141 (10%).

RÉS. 24-10-038

**CRÉATION D'UN POSTE ANNUEL D'AIDE-MÉCANICIEN
OU AIDE-MÉCANICIENNE
À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants pour les travaux de mécanique à la direction des Travaux publics à la suite de l'accroissement de la flotte des véhicules au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la décision de créer un poste annuel d'aide-mécanicien ou aide-mécanicienne qui exige un peu moins de formation académique mais qui permettrait d'avancer certaines tâches qui doivent être faites à deux et/ou d'accomplir seul certaines tâches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la description de fonction de ce poste;

CONSIDÉRANT la réception favorable de la part de l'exécutif syndical à ce nouveau poste ainsi qu'à la description de fonction et classification de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la description de fonction du nouveau poste d'aide-mécanicien ou aide-mécanicienne présenté au conseil.

QUE le conseil municipal autorise la direction des ressources humaines à afficher à l'interne et à l'externe au besoin, le poste annuel d'aide-mécanicien ou aide-mécanicienne.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-320-00-141 (70%) et au poste 02-330-00-141 (30%).

RÉS. 24-10-039

**ATTRIBUTION DU POSTE ANNUEL DE CONTREMAÎTRE
AUX APPROVISIONNEMENTS ET À LA MÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT les résolutions 23-10-028 et 23-10-029 qui ont été adoptées le 2 octobre 2023 pour attribuer un congé sans solde comme syndiqué à monsieur Pierre-Luc Dunn et son embauche au poste cadre de remplacement temporaire de contremaitre aux approvisionnement et à la mécanique;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste a démissionné au printemps 2024 et que nous n'avons pas officialisé le statut de remplacement temporaire à permanent de Pierre-Luc Dunn;

CONSIDÉRANT la recommandation de son supérieur immédiat de le nommer officiellement à ce poste cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Pierre-Luc Dunn au poste annuel de contremaitre aux approvisionnement et à la mécanique, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2024.

QUE les conditions de traitement incluses dans le guide de gestion du personnel cadre soient appliquées, soit la classe 5 et l'échelon 6.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires portant le numéro 02-320-00-141 (40%), 02-330-00-141 (30%), 02-371-20-141 (10%), 02-413-00-141 (10%) et 02-415-00-141 (10%).

RÉS. 24-10-040

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2024**

CONSIDÉRANT la recommandation positive aux demandes de dérogation mineure présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024;

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure présentées au comité consultatif d'urbanisme le 9 octobre 2024 et qui seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude des demandes par le conseil municipal.

À 20h45, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jérémie Hamel:

Remercie le conseil pour le soutien des activités des Barracudas.

RÉS. 24-10-041

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h46 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière